



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 41170

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le nouveau programme visant à protéger les enfants lors de l'utilisation d'Internet mis en place par l'Union européenne à partir du 1er janvier prochain et qui couvrira la période 2009-2013. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les tenants et aboutissants de ce programme européen ainsi que le montant alloué pour mener à bien ces actions.

Texte de la réponse

Le programme européen « Pour un internet plus sûr » (« Sa fer internet Programme ») vise à promouvoir l'accès en toute sécurité au réseau électronique pour les mineurs, à travers des actions éducatives et de sensibilisation. Ces projets s'adressent aux enfants, mais aussi aux parents et aux éducateurs. Les principaux objectifs du programme sont de mieux informer le public sur les risques et les dangers d'internet, de lutter contre la diffusion de contenus illégaux et offensants, et d'amener les citoyens à une meilleure maîtrise du réseau dans un environnement plus sûr. Un fonds est prévu pour la période 2009-2013 d'un montant de 55 MEUR afin de promouvoir cette approche. Afin de sélectionner les projets éligibles, un appel d'offre annuel est organisé par la Commission. Celui prévu au titre de l'année 2009 doit être publié au mois de mai. Ce programme est piloté la direction générale en charge de la société de l'information à la Commission européenne. Des informations sont disponibles sur le site de cette Direction générale, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/funding/projects/index_en.htm.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41170

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires européennes (II)

Ministère attributaire : Affaires européennes (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 932

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5820